

## Adresse du tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure, lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure, lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 276;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21470\\_t1\\_0276\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21470_t1_0276_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

## Représentans

Vous présenter le tableau éfrayant du midi de la France et de cette cité, y peindre la ferocité, la tyrannie et la rapacité des agens de Robespierre, rappeler toutes les cruautés de ces hommes sanguinaires qui ont été jadis les fléaux de l'humanité, pour les comparer à ceux de nos jours, qui nous ont tant persécutés, hélas! vous auriez encore une trop foible idée et de ce qu'ils nous ont fait et de ce que nous avons souffert; nous l'avons vû, ils alloient au supplice, nos freres et nos amis avec un front serrein, ils crioient de toute leur force, vive la République, 20, 30, 40, 50 ans de vertus temoignoient vainement en leur faveur, et une erreur de quelques momens faisoit tomber leurs têtes innocentes. Ces mechants avoient aussi proscrit les notres, parce que nous n'avions pas voulu en qualité de municipaux adherer à une adresse du club populaire qui vous demandoit la continuation du tribunal qui a commis tant d'injustices et de forfaits. Notre fosse étoit ouverte, elle devoit engloutir plus de cinquante patriotes (52). O! Justice nous t'invoquons, Convention nationale maintiens cette attitude imposante que tu as prise, protège l'innocence et la vertu, mais punis le crime, c'est ton devoir.

Le sang venoit de couler à grands flots lorsque Goupilleau et Perrin, représentans du peuple parurent dans ces contrées, mus du même esprit, Perrin qui arriva le premier prêcha l'union et la paix que nous désirions; il ouvrit les prisons à des cultivateurs, à des artistes et à des negocians utiles, et c'étoit notre attente, nous le benimes et la joye et l'allegresse s'emparerent de tous les coeurs, l'ami embrassa son ami, le pere versa des larmes dans les bras de son fils; nous vimes de ces élans d'amour et de tendresse qu'on ne peut exprimer, ah! si après tant d'épreuves, si après tant de persécutions, la resistance n'a pas été opposée à l'oppression et si notre pays n'est pas devenu une seconde Vendée, comme les agens de Robespierre le désiroient, jugés du patriotisme de nos habitans. Qu'on ne vous dise point que la contre-revolution va se faire dans le midi, c'est une fausseté insigne, attachés à la Convention nationale comme à l'arche sainte, nous nous sacrifierons tous pour la patrie.

Votre sublime adresse aux François a été reçue dans cette commune avec une joye inexprimable, nous vous conjurons d'en soutenir les principes; que toute société ou corporation soit soumise à l'auguste senat qui est le centre et organe de la volonté de la nation, punissés, écrasés les audacieux qui voudroient rivaliser avec elle, ou qui resisteroient à sa volonté suprême. Nous jurons obéissance aux loix, respect et soumission à la Convention nationale, haine aux tyrans et aux conspirateurs.

(52) Note dans le texte : « Un large fossé ouvert dans le cimetière au moment de l'arrestation de nos oppresseurs a été mesuré, il n'étoit pas achevé et son ouverture étoit capable d'engouffrer de 50 à 60 cadavres; un verbal constate ce fait. »

Fait à Nismes le premier brumaire l'an 3<sup>e</sup> de la République française une et indivisible.

BLAISSIER, greffier ainsi que les signatures de 10 officiers municipaux et de 3 notables, plus 2 autres illisibles.

## 12

**Le tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure félicite la Convention nationale de ce qu'à sa voix les sifflemens de l'envie, les clameurs de l'intrigue et de la malveillance ont cessé et lui exprime combien elle est chère à tous les patriotes purs et sincères adorateurs de la liberté et l'invite à maintenir le gouvernement révolutionnaire.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (53).**

[Les membres composant le tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure à la Convention nationale, Saintes le 30 vendémiaire an III] (54)

Citoyens Représentans,

La discorde secouoit encore ses torches fatales sur la France, un génie malfaisant cherchoit à diviser les opinions et à appeller la méfiance sur les Représentans du peuple. Mais la Convention nationale a parlé et à cette voix à la fois terrible et salutaire, les sifflemens de l'envie, les clameurs de l'intrigue et de la malveillance ont cessé. Déjà les sections de Paris se sont groupées autour de la Convention et cet exemple devancé dans nos coeurs sera suivi par toutes les sections de la République.

O dignes Représentans de la Nation! que vous êtes chers aux citoyens vertueux, à tous les patriotes purs et sinceres adorateurs de la liberté. Entourés d'écueils, vous avez à combattre tous les genres d'obstacles pour assurer à la France les fruits de la constitution sublime que vous lui avez donnée, le levier du Gouvernement révolutionnaire est entre vos mains, ne l'abandonnez que lorsque le temps du péril sera passé.

Citoyens Représentans, vous dirigerez d'une main sûre, habile et supérieure à tous les dangers, le vaisseau de l'Etat et il abordera.

Vive la Convention, Vive à jamais la République une et indivisible.

C'est le voeu de nos coeurs.

*Suivent 6 signatures.*

(53) P.-V., XLVIII, 142.

(54) C 323, pl. 1388, p. 11. Bull., 11 brum.